

# ACTIVITÉS 2018/2019 – PISCINE CANETON

Cette année encore, sport, détente et bien-être sont au programme des activités. Quels que soient vos objectifs, nous vous aidons à les réaliser avec notre équipe de professionnels. Ils seront là, pour vous conseiller, vous motiver ! Les cours proposés sont conviviaux et se déroulent dans la bonne humeur.

## ➤ Principes d'organisation des activités

Chaque séance dure 45 minutes et est encadrée par un maître-nageur sauveteur.

Ces activités se déroulent du lundi 10 septembre 2018 au samedi 22 juin 2019, hors vacances scolaires (zone C), jours fériés et vidanges réglementaires.

- **Aqua-gym** : gym d'entretien, une pratique adaptée à tous.
- **Cours collectifs adultes** : technique de nage, endurance, nage avec palmes.
- **Gymnastique pré et post-natale** : en complément des cours de préparation à l'accouchement

## Planning hebdomadaire des activités

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Aqua-gym	12h15	12h15	12h15	
Cours collectifs adultes				12h15
Gymnastique pré et post-natale			11h	

## ➤ Tarifs :

	Tarif normal	Tarif résident (*)
Carte annuelle	178,80 €	143,00 €
Carte trimestrielle	62,50 €	50,00 €

(\*) Le tarif résident s'applique aux usagers domiciliés dans une commune de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (voir liste ci-dessous), sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins d'un an (facture EDF, d'eau, téléphone, taxe d'habitation, quittance de loyer....).

## ➤ Conditions d'inscription :

Il est rappelé aux pratiquants la nécessité de s'assurer que leur état de santé est compatible avec l'activité pratiquée : une visite périodique auprès d'un médecin est la meilleure garantie.

La Communauté d'agglomération décline toute responsabilité en cas d'incompatibilité médicale avec les activités physiques proposées par l'établissement, qu'elles soient encadrées ou libres.

Les créneaux horaires choisis sont fixes et non modifiables. En cas d'absence, aucune possibilité de récupération et de remboursement possible. L'inscription ne sera enregistrée que si le dossier est complet.

*Attention : le nombre de places étant limité, chaque personne ne peut procéder qu'à une seule inscription avec le dossier complet (ci-joint), lors des périodes d'inscription.*

Une inscription prioritaire est accordée aux habitants d'une des 14 communes de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (sur présentation d'un justificatif de domicile) : Aiguefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de Larn, Saint-Amans-Soult et Valdurenque.

**À partir du 20 août, pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'accueil de 8h30 à 11h45 au 05 63 59 39 65.**